

Architecture & adaptation des logements des personnes âgées

Conseil gratuit d'un ergothérapeute, d'un architecte et d'un technicien spécialisé du bâtiment

particuliers



Une aide du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Haute-Savoie, de l'association Act-Habitat et du Conseil général de la Haute-Savoie pour les personnes âgées

La perte d'autonomie, le handicap, le vieillissement nécessitent parfois une adaptation du logement pour permettre aux particuliers de rester chez eux.

Le CAUE de Haute-Savoie, l'association Act-Habitat et le Conseil général de la Haute-Savoie se sont associés pour proposer un nouveau service de conseil spécialisé dans l'adaptation des logements des personnes âgées.

Une aide administrative, technique et architecturale est ainsi apportée aux porteurs de projet pour les aider à le développer

Des expertises pour mieux vivre au quotidien dans son logement

Trois professionnels, un ergothérapeute, un architecte et un technicien spécialisé dans le domaine de l'adaptation des logements des personnes âgées, mettent à disposition leurs compétences pour vous aider à développer un projet d'amélioration de vos conditions de vie dans votre logement :

- **L'ergothérapeute-conseil propose des aménagements de votre logement**

Ce professionnel analyse vos difficultés dans votre logement et met en lumière ce qui dans sa configuration empêche l'accomplissement des gestes quotidiens. Il propose des solutions d'adaptation du logement qui peuvent consister en l'acquisition d'équipements ou de mobiliers spécifiques et en des travaux d'amélioration fonctionnelle.

- **L'architecte-conseil apporte son aide dans la conception d'un projet de qualité**

Ce professionnel apporte son expertise dans la conception et la mise en œuvre des travaux préconisés par l'ergothérapeute. Il veille à ce que le projet d'adaptation s'inscrive dans une démarche globale, rationnelle et qualitative.

- **Le technicien-conseil spécialisé apporte son aide dans la réalisation du projet**

A partir des prescriptions de l'architecte-conseil, le technicien spécialisé évalue la faisabilité technique des aménagements, définit la nature des travaux à engager en tenant compte des contraintes techniques du bâti ancien. Il réalise des plans descriptifs à l'échelle et assure le conseil au propriétaire lors de la production des devis par les artisans.

Le conseil s'organise sous la forme d'un rendez-vous personnalisé avec les trois experts. Il se déroule directement sur le site du projet.

Modalités d'accès au service de conseil

Ce service de conseil est accessible sur simple appel téléphonique auprès de l'association Act-Habitat, 70 avenue de France à Annecy.

Tél. **04 50 09 99 32** - Courriel : act-habitat@act-habitat.asso.fr

Act Habitat assure également des missions de conseils et d'assistance pour la recherche d'aides financières et la constitution des dossiers de demande de subventions pour la réalisation des travaux.

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Haute-Savoie
L'îlot-S • 7 esplanade Paul Grimault • bp 339 • 74008 Annecy cedex
conseils@caue74.fr • www.caue74.fr

conception graphique CAUE 74
Merci de ne pas jeter sur la voie publique